Le tronc commun de la classe de seconde générale et technologique

Tous les élèves de seconde générale et technologique suivent les **mêmes enseignements communs :**

Français : 4h
Histoire-géographie : 3h
LVA et LVB : 5h30
Mathématiques : 4h
Physique-chimie : 3h
Sciences de la vie et de la Terre : 1h30
Éducation physique et sportive : 2h
Enseignement moral et civique : 18h annuelles
Sciences économiques et sociales : 1h30
Sciences numériques et technologie : 1h30

Tous les élèves de seconde générale et technologique peuvent choisir **un enseignement optionnel** non obligatoire (ci-dessous, ceux proposés à Malherbe) :

UN enseignement optionnel général au choix parmi :

Langues et cultures de l'Antiquité* (latin) : 3h *(*le latin fait exception, il peut être choisi en plus d'un autre enseignement optionnel)*
Langue vivante C (arabe, chinois ou italien) : 3h
Arts (théâtre, arts plastiques ou musique) : 3h
EPS : 3h

et/ou une section européenne (demande à effectuer au collège dans le cadre de la procédure affelnet-lycée) au choix parmi :

Section européenne en langue anglaise (DNL mathématiques) : 1h (DNL)
Section européenne en langue espagnole (DNL histoire-géographie) : 1h (DNL)

Aucun enseignement optionnel n'est exigé pour l'accès à la voie générale ou aux séries de la voie technologique.

Les classes de première et de terminale

Dans chaque voie, générale ou technologique, **des enseignements communs** à tous les élèves et des enseignements de spécialité pour chacun (attachés à la série en voie technologique et choisis par les élèves en voie générale). Et **des enseignements optionnels** pour les élèves qui le souhaitent

Enseignements communs en première et terminale de la voie générale :

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Nouveauté : 1h30 de mathématiques pour tous les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques.

UN enseignement optionnel au plus (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :

Langues et cultures de l'Antiquité (latin) : 3h *(*le latin fait exception, il peut être choisi en plus des deux options)*
Langue vivante C (arabe, chinois ou italien) : 3h
Arts (théâtre, arts plastiques ou musique) : 3h
EPS : 3h

et/ou une section européenne.

En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :

Droit et grands enjeux du monde contemporain
Mathématiques expertes, s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité mathématique en terminale
Mathématiques complémentaires, s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques en terminale

Trois enseignements de spécialité en 1ère de 4h chaque, puis plus que deux enseignements de spécialité en terminale de 6h chaque, parmi : (ci-dessous, ceux proposés au lycée Malherbe)

Arts (arts plastiques, musique ou théâtre)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
Humanités, littérature et philosophie
Langues, littératures et cultures étrangères régionales (anglais, anglais monde contemporain ou espagnol)
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (latin)
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques
Physique-chimie
Sciences de la vie et de la Terre
Sciences économiques et sociales

En première de la voie technologique

Enseignements communs à toutes les séries

Français : 3h
Histoire-géographie : 1h30
LVA ou LVB au choix (+ enseignement technologique en LV) : 4h (dont 1h d'ETLV)
Éducation physique et sportive : 2h
Mathématiques : 3h
Enseignement moral et civique : 18h annuelles

L'organisation en séries est maintenue

Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité.

Au lycée Malherbe, les séries proposées sont :
STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion (avec deux spécialités possibles à Malherbe : gestion et finance ou mercatique (marketing)
S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (avec deux parcours possibles à Malherbe : parcours instrument ou parcours danse).

--- *les spécialités ci-dessous sont proposées dans d'autres lycées :*
STL : Sciences et technologies de laboratoire
STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Le baccalauréat

Le contrôle continu pour 40% de la note finale

40% de la note est obtenue par le biais du contrôle continu, soit la moyenne annuelle des bulletins scolaires du cycle terminal (classes de 1ère et terminale) dans chacun des enseignements obligatoires évalués par le contrôle continu.

Toutes les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'épreuves terminales sont concernées par ce contrôle continu :

- Les langues vivantes A et B, l'histoire-géographie, l'enseignement scientifique pour la voie générale, et les mathématiques pour la voie technologique se voient attribuer chacune un coefficient 6 (3 en première, 3 en terminale) ;
- L'éducation physique et sportive se voit attribuer un coefficient 6 sur la base des trois évaluations de CCF conduites en classe de terminale ;
- L'enseignement moral et civique reçoit un coefficient 2 (1 en première, 1 en terminale).

L'enseignement de spécialité suivi uniquement en première est crédité d'un coefficient 8 (soit la moitié des enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe de terminale).

L'évaluation des options

Tous les enseignements optionnels sont évalués dans le cadre du contrôle continu.

- Un enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal est considéré à hauteur de 4 coefficients (2 pour l'année de 1ère et 2 pour l'année de terminale), qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat ;
- Un enseignement optionnel suivi sur la seule année de terminale (notamment droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques expertes et mathématiques complémentaires) est apprécié à hauteur de 2 coefficients. Le total des coefficients en est alors modifié d'autant.

Pour un élève sans option, le total des coefficients est de 100 (40 coefficients de contrôle continu et 60 pour les épreuves terminales).

Le contrôle terminal pour 60% de la note finale

60% de la note est obtenue dans le cadre d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales :
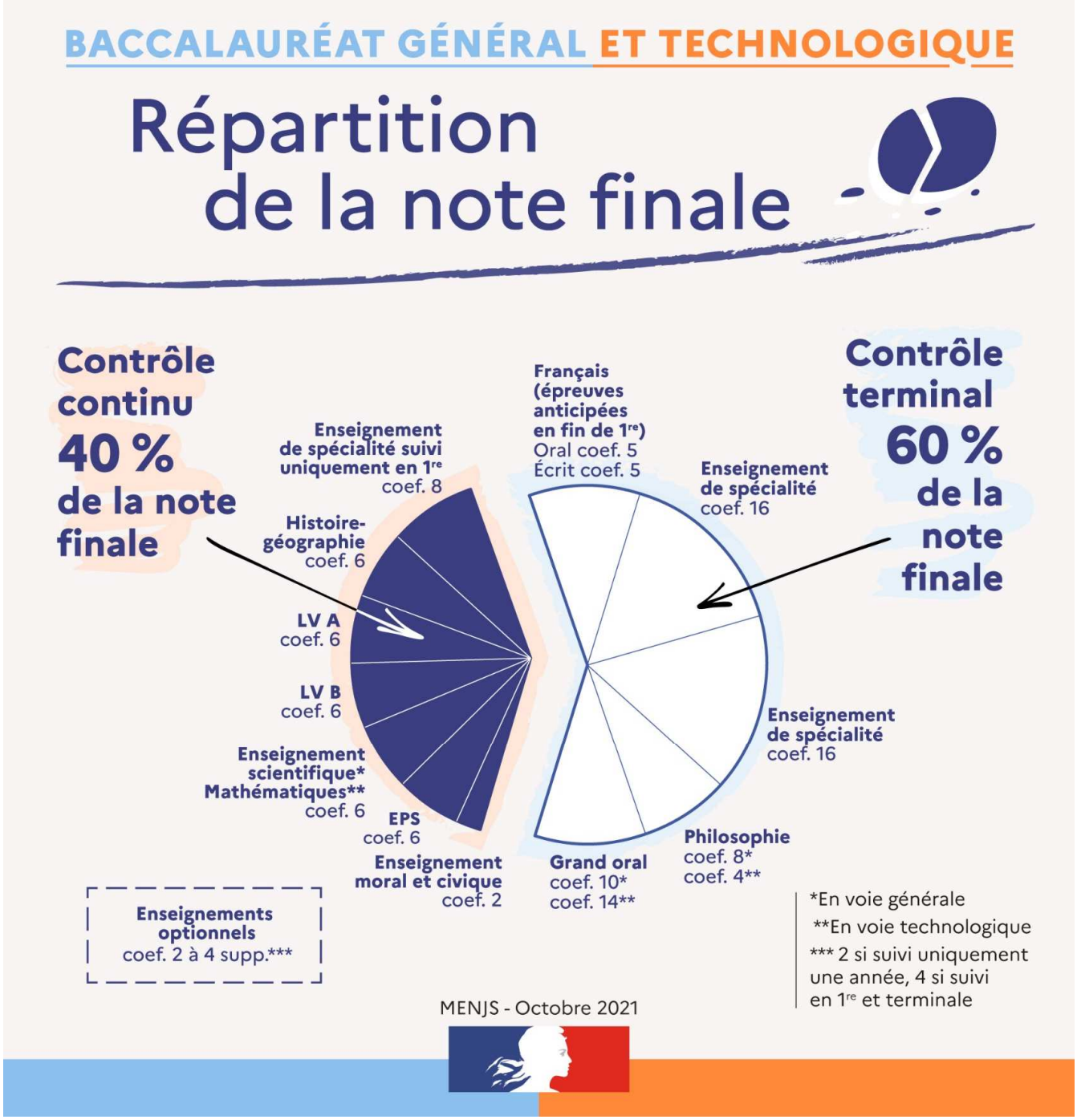
- Les épreuves anticipées de français en fin de classe de première (écrit, coefficient 5 ; oral, coefficient 5) ;
- Les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève en terminale (coefficient 16 pour chacune d'elles) ;
- La philosophie (coefficient 8 en voie générale, 4 en voie technologique) ;
- Le Grand oral (coefficient 10 en voie générale, 14 en voie technologique).